

Accord constitutionnel

● (1310)

Voici une autre dépêche de la PC en date du 4 mai qui concorde avec ce que je viens de dire:

Le candidat à l'investiture conservatrice Brian Mulroney a accusé mardi le gouvernement péquiste d'empêcher le Québec de s'entendre avec le reste du Canada au sujet de la constitution.

C'est là un compliment au premier ministre à propos de ce qui s'est à peu près passé, mais cela ne répond pas vraiment à la question de l'indemnisation matérielle. La dépêche poursuit:

«Débarrassez-vous du PQ et, en tant que premier ministre du Canada, je vais faire la paix constitutionnelle avec le peuple du Québec en un rien de temps», a dit M. Mulroney à des conservateurs du Nord-Est du Québec.

Il a dit qu'il était «pratiquement impossible» d'améliorer les relations entre le Québec et le fédéral tant que le PQ était au pouvoir.

M. Mulroney reproche à son rival à la direction du parti, M. Joe Clark, d'avoir joué le jeu du PQ en promettant d'établir dans la constitution une formule permettant aux provinces de ne pas souscrire à des amendements contre une compensation financière.

L'homme d'affaires de Montréal a refusé de préciser ce qu'il pensait des griefs constitutionnels du Québec, déclarant qu'il serait maladroit de la part d'un futur premier ministre de dévoiler ses atouts au premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

M. Mulroney a annoncé une formule en neuf points «destinée à ranimer l'alliance entre les Canadiens dont parlait sir John A. MacDonald il y a plus d'un siècle».

Si j'ai pris le temps de citer cet article, madame la Présidente, c'est qu'il illustre bien la difficulté et la complexité de cette formule de retrait. Renforce-t-elle le Canada ou en fait-elle un Canada français?

Mon ami, le député de Yorkton—Melville, peut bien citer Tommy Douglas. Tommy Douglas, qui a lancé l'assurance-maladie en Saskatchewan, n'aurait jamais obtenu que l'assurance-maladie devienne un programme national si cette formule de retrait contre compensation avait existé. Nous savons tous ce qui s'est passé.

Le premier ministre Robarts de l'Ontario a été forcé d'accepter le régime parce que le premier ministre Pearson lui a dit qu'il y aurait quatre critères et que si l'Ontario les remplissait tous les quatre, elle participerait à l'assurance-maladie mais que si elle ne participait pas au régime, on les lui appliquerait quand même. C'est tout simplement du chantage politique en vue d'intervenir dans les compétences provinciales, mais c'est ainsi qu'on a pu mettre en vigueur le régime d'assurance-maladie. Cela ne se serait jamais arrivé, à mon avis, si nous avions eu la formule actuelle de retrait avec compensation qui se trouve dans l'entente du lac Meech.

Vous me faites signe que mon temps est presque écoulé, madame la Présidente. Je vais laisser l'entente de côté, mais je voudrais parler brièvement d'une autre chose qui fait du tort au Parlement et qui m'inquiète. Je crois au Parlement, mais il existe aussi un gouvernement de fait, les conférences fédérales-provinciales. Elles sont devenues très importantes. En prévoyant leur réunion annuelle dans la constitution, on rend cet endroit plutôt superflu. Mettez-vous à la place d'un ministériel. Tout le monde se réjouit de cette entente qui rapproche le Québec du reste du Canada, mais je n'ai rien eu à y faire parce que je n'ai pas participé aux négociations, évidemment. Pourtant, si je soulève des objections contre une entente à laquelle je n'ai pas participé et pour laquelle je ne me suis pas fait élire, je deviens implicitement un traître à la cause.

Je suis complètement d'accord avec mon collègue, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et j'espère que mon leader parlementaire pour lequel j'ai le plus grand respect tiendra compte de ce que j'ai dit, lui qui a plaisanté sur mon ancienneté. C'est peut-être la seule chose qu'il me restera quand je m'assoierai.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Ces conférences ont lieu tous les ans. Nous devons modifier le Règlement, comme l'a dit le député de Windsor-Ouest, de façon à prévoir une disposition permettant de déclencher un débat, ce qui se fait au Manitoba, lorsque des accords constitutionnels sont signés.

Pour conclure et c'est une conclusion, je l'admets, toute cette affaire a débuté il y a quelques années, lorsque le premier ministre Robarts a convoqué ses homologues à la Conférence sur la Confédération de demain à Toronto en 1967. Je tiens à signaler une chose que je n'oublierai jamais car j'étais alors tout nouveau député. Je n'aurais même pas envisagé de participer à un débat important mais la question n'a jamais été abordée à la Chambre. Le procureur général de l'Ontario, Arthur Wishart, a dit en expliquant les problèmes de la constitutionnalisation des droits et de l'existence d'une constitution écrite, qu'en droit civil, les seuls droits qu'une personne possède sont ceux qui sont écrits, tandis que dans le droit coutumier qui se fonde sur la jurisprudence, ils sont tout à fait libres à moins d'être supprimés.

Pour me dissocier de Pierre Trudeau, je dirais que nous perdons sur tous les tableaux à moins d'apporter des modifications importantes dans ce domaine. La Cour suprême du Canada se trouve de fait appelée à légiférer sur une Charte des droits que personne ne comprend vraiment—c'est discutable—ce qui a du bon et du mauvais. Or, avec cette entente du lac Meech qui institutionnalise les accords constitutionnels et comme personne ne sait ce que signifie vraiment l'Accord, la Cour suprême sera encore une fois appelée à légiférer, à faire notre travail, en nous disant ce que nous aurions dû mettre sur le papier; c'est pourquoi, selon moi, nous perdons sur tous les tableaux.

Je suis heureux que nous ayons au moins renvoyé cette question à un comité. J'espère sincèrement que les députés de tous les partis auront au cours de cette étude la possibilité de donner leur avis. Si nous pouvons consacrer des jours de discussion à la peine capitale ou à la Loi sur les brevets et les médicaments, les députés devraient assurément prendre la responsabilité, à l'endroit et au moment voulus, de participer au débat sur cette question—quelle que soit leur opinion—parce que les constitutions, comme quelqu'un l'a dit plus tôt, touchent les gens et pas simplement les dirigeants du pays.

M. Johnston: Monsieur le Président, je voudrais dire au député d'Annapolis—Valley Hants (M. Nowlan), maintenant qu'il a repris sa place, qu'il a son ancienneté et aussi sa dignité, ce qui est très important.

Ma question découle de ses remarques selon lesquelles les tribunaux nous dicteront notre conduite. Il faisait allusion, je pense, à une observation du premier ministre Peterson et aussi à l'objectif global de l'Accord qui donnera aux tribunaux un pouvoir législatif encore plus grand, si l'on veut.